



Association AMAP'PLACE
ESPAC'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT CONFITURE

Contrat d'engagement entre amapien et producteur pour des pots de 250 g de confiture

Période : d'octobre à mars 2026 : 6 Distributions

17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2025, 23 janvier, 20 février, 20 mars 2026

Le producteur :	L'amapien, l'amapienne :
Marc LEPELLETIER	Nom et Prénom : Tél : Mail :

LE PRODUCTEUR S'ENGAGE :

- à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (1 fois toutes les mois)
- à fournir des contenants réutilisables à chaque distribution
- L'AMAPIEN S'ENGAGE :**
- à venir récupérer sa commande lors de la permanence le vendredi entre 18h15 et 19h15 sur le lieu de distribution
- à rapporter le contenant réutilisable le vendredi suivant chaque distribution
- à demander à un autre amapien de récupérer sa commande en cas d'absence
- à prévenir le référent en cas d'absence, même si problème de dernière minute (du fait de leur conservation au frais, les produits ne pourront pas être déposés à la ferme)
- à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison.
- à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des produits et quantités :

Pots de 250 g	octobre	novembre	décembre	janvier	février	Mars	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
Rhubarbe							4.50		
Frais Rhubarbe							4.50		
Frais Basilic							4.50		
Framboise							4.50		
Framboise Yuzu							4.50		
Coing Yuzu							4.50		
Mûre Yuzu							4.50		
Mûre							4.50		
Tayberry							4.50		
Cassis							4.50		
Pêche Verveine							4.50		
Gelée de Groseille							4.50		
Gelée de coing							4.50		
Crème de châtaignes							6.00		
Total									

Les chèques sont établis à l'**ordre de Marc LEPELLETIER** et remis à la signature du contrat, ainsi que l'adhésion à l'AMAP pour les nouveaux adhérents (nous transmettre bulletin d'adhésion et 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre s/ Yon, le : _____

Le producteur : Marc LEPELLETIER

Signature (Mention « Lu et Approuvé »)

Référents Contrat:
Floris VAUTRIN
06 63 05 18 97



Association AMAP'PLACE
ESPAC'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT CONFITURE

Contrat d'engagement entre amapien et producteur pour des pots de 250 g de confiture

Période : d'octobre à mars 2026 : 6 Distributions

17 octobre, 14 novembre, 12 décembre 2025, 23 janvier, 20 février, 20 mars 2026

Le producteur :	L'amapien, l'amapienne :
Marc LEPELLETIER	Nom et Prénom : Tél : Mail :

LE PRODUCTEUR S'ENGAGE :

- à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (1 fois toutes les mois)
- à fournir des contenants réutilisables à chaque distribution

L'AMAPIEN S'ENGAGE :

- à venir récupérer sa commande lors de la permanence le vendredi entre 18h15 et 19h15 sur le lieu de distribution
- à rapporter le contenant réutilisable le vendredi suivant chaque distribution
- à demander à un autre amapien de récupérer sa commande en cas d'absence
- à prévenir le référent en cas d'absence, même si problème de dernière minute (du fait de leur conservation au frais, les produits ne pourront pas être déposés à la ferme)
- à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison.
- à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des produits et quantités :

Pots de 250 g	octobre	novembre	décembre	janvier	février	Mars	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
Rhubarbe							4.50		
Frais Rhubarbe							4.50		
Frais Basilic							4.50		
Framboise							4.50		
Framboise Yuzu							4.50		
Coing Yuzu							4.50		
Mûre Yuzu							4.50		
Mûre							4.50		
Tayberry							4.50		
Cassis							4.50		
Pêche Verveine							4.50		
Gelée de Groseille							4.50		
Gelée de coing							4.50		
Crème de châtaignes							6.00		
Total									

Les chèques sont établis à l'**ordre de Marc LEPELLETIER** et remis à la signature du contrat, ainsi que l'adhésion à l'AMAP pour les nouveaux adhérents (nous transmettre bulletin d'adhésion et 1 chèque de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre s/ Yon, le : _____

Le producteur : Marc LEPELLETIER

Signature (Mention « Lu et Approuvé »)

Référents Contrat:
Floris VAUTRIN
06 63 05 18 97